

VERS UNE STRATÉGIE D'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT (ERE) EN WALLONIE 2016

Table des matières

I. INTRODUCTION	2
A. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'ERE.....	2
B. VERS UN PARCOURS D'ERÉ	2
C. LES MODES D' ACTIONS DE L'ERÉ.....	3
D. BALISES DE LA STRATÉGIE.....	4
II. OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET MESURES POUR UNE STRATÉGIE	5
1. ORGANISER ET FAIRE CONNAÎTRE UNE OFFRE STRUCTURÉE ET LISIBLE	5
1.1. STRUCTURER L'OFFRE AUTOUR DU PARCOURS ERÉ.....	5
1.2. DÉVELOPPER UNE COMMUNICATION RÉGIONALE GLOBALE.....	7
1.3. FAVORISER LA COOPÉRATION ENTRE LES ASSOCIATIONS ET L'ARTICULATION DE L'OFFRE.....	7
2. RECONNAÎTRE LE SECTEUR ERE ET SOUTENIR SA PROFESSIONALISATION.....	8
2.1. RECONNAÎTRE ET BALISER UN SECTEUR ERÉ	8
2.2. INSTAURER UN CADRE POUR LE SECTEUR DE L'ERÉ EN WALLONIE	9
2.3. STABILISER ET RENFORCER LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS ERÉ.....	10
2.4. RENFORCER LA FORMATION DES ACTEURS PROFESSIONNELS ET BÉNÉVOLES EN ERÉ.....	10
2.5. DÉVELOPPER LA RECHERCHE EN ERÉ	11
3. FACILITER ET ENCOURAGER L'ERE À L'ÉCOLE	11
3.1. S'APPUYER SUR UNE OFFRE DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AUX ÉCOLES	11
3.2. VALORISER LES ÉLÈVES ET LEURS ÉCOLES.....	12
3.3. FAVORISER LES ÉCHANGES ET LA MISE EN RÉSEAU DU MONDE SCOLAIRE.....	12
3.4. FACILITER L'ACCÈS À L'ERÉ ET ASSURER DES COÛTS ABORDABLES	12
3.6. COLLABORER AVEC LA FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES	13
3.7. FAVORISER LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DANS LES ÉCOLES ET LES CENTRES D'ERÉ	13
4. TOUCHER LES JEUNES HORS DE L'ÉCOLE	14
4.1. AUGMENTER L'ACCÈS DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ À DES ACTIVITÉS D'ERÉ	14
4.2. RENFORCER LES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION À LA NATURE, À L'ENVIRONNEMENT ET À L'ÉCOGESTION AUPRÈS DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE	14
4.3. DOTER LES ORGANISMES ACCUEILLANT DES JEUNES DE LOCAUX ET D'INFRASTRUCTURES PORTEUSES POUR UNE SENSIBILISATION AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	15
5. TOUCHER LES FAMILLES ET LES ADULTES	15
5.1. DYNAMISER UNE CULTURE D'ERÉ SUR LE TERRITOIRE WALLON	15

5.2. ENCOURAGER UNE POLITIQUE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE COHÉRENTE SUR LES LIEUX CULTURELS, SPORTIFS ET PUBLICS EN WALLONIE.....	16
---	----

6. DÉVELOPPER DES RELATIONS AUX ENTREPRISES	16
--	-----------

I. INTRODUCTION

Dans le cadre des marges de manœuvre du Ministre wallon de l'Environnement, ce document propose un cadre et des mesures pour doter la Wallonie d'une stratégie ErE.

Une telle Stratégie d'ErE wallonne vise à améliorer la qualité de vie et de l'environnement grâce à des processus éducatifs ciblés, qualitatifs, accessibles à tous.

a. Objectifs généraux de l'ErE

Les objectifs de l'ErE visent à :

- (Re)**connecter** les personnes et les groupes à la nature et à l'environnement
- Favoriser des attitudes et comportements **en faveur de l'environnement** (Pour l'environnement)
- Favoriser une **participation** active des jeunes et des adultes à la préservation et à l'amélioration de l'environnement via des processus démocratiques, l'engagement et des actions concrètes
- Reconnaître l'éducation **par l'environnement** comme une stratégie pédagogique et sociale permettant **de toucher et émanciper**, notamment, des personnes en situation de précarité, fragilisées...
- **Changer la culture** consumériste, sortir des modèles concurrentiels, montrer l'intérêt de la coopération et réfléchir à un modèle socio-économique différent.

b. Vers un Parcours d'ErE

La stratégie s'articule autour d'un **Parcours** d'ErE, c'est à dire un ensemble d'étapes complémentaires qui contribuent à forger une éducation à l'environnement auprès des personnes et des groupes dès leur plus jeune âge et tout au long de la vie.

Ce Parcours doit devenir un outil pour structurer l'offre en ErE, pour positionner les activités et les programmes menés, pour concevoir des campagnes et des outils.

Ce Parcours d'ErE concerne tous les acteurs éducatifs. animateurs, formateurs, enseignants, éducateurs, parents,... ont chacun la possibilité d'intervenir dans tout ou partie du parcours, à l'une ou l'autre étape.

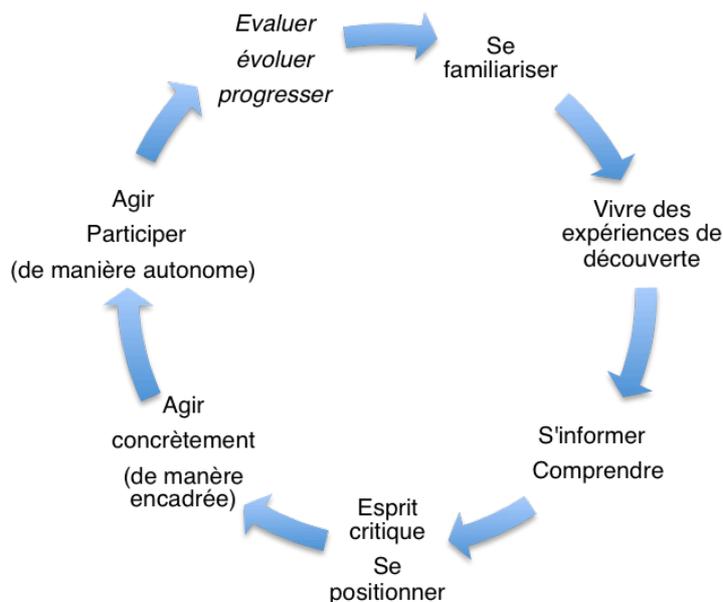


Schéma 1. Parcours ErE

Cette approche prend en compte la progression du développement de l'enfant, du jeune et/ou les pré-requis de l'adulte (leurs besoins). Il forme une spirale en ce sens que c'est une progression continue, depuis le plus jeune âge jusque et pendant l'âge adulte. Il n'y a cependant pas un ordre strict, mais plutôt conseillé. Pour les publics jeunes, et pour des publics peu initiés ou enclins à l'ErE, les étapes "se familiariser" et "vivre des expériences de découverte" seront plus investies.

Les associations d'ErE se situeront dans une ou plusieurs étapes du Parcours. Certaines associations pourront par exemple privilégier des approches sensorielles et de sensibilisation d'enfants ou adultes (découvrir / cœur), alors que d'autres vont impliquer des jeunes dans une projet de gestion environnementale de l'école (agir / mains), l'enseignant, quant à lui va assurer la compréhension des élèves, leurs apprentissages (comprendre / tête) à travers ces expériences et ces projets concrets et mobilisateurs. L'expertise d'un animateur ErE sera parfois la bienvenue pour aborder une matière plus complexe ou susciter l'esprit critique et le questionnement des valeurs. Dans certaines situations, l'association ErE accompagnera un processus global,...

Selon les publics, ce Parcours peut être présenté de manière plus, ou moins, simplifiée.

Les étapes peuvent être résumées : découvrir, comprendre, se positionner, agir.

Une formule imagée serait :

- **Cœur** : se familiariser - vivre des expériences de sensibilisation
- **Tête** : comprendre – faire des liens - développer l'esprit critique – se positionner
- **Mains** : agir en faveur de l'environnement – mener des projets communautaires

En annexe 1 : un tableau appuie cette vision de parcours d'ErE à travers plusieurs modèles théoriques.

c. Les modes d'actions de l'ErE

Pour développer l'ErE en Wallonie, différents modes d'actions sont déployés par les acteurs de l'ErE que l'on peut rassembler sous la typologie suivante :

- **Informer** : service info / renseignements – centres de documentation – newsletter – stands – visites – conférence - colloque
- **Outils** : réaliser des outils – des médias (dossiers pédagogiques, exposition, malles, jeux, musée, spectacles, documentaires, ...)
- **Animer** : animations – classes vertes - ateliers – club nature – chantiers – visites guidées – balades – excursions – stages - ...
- **Former** : courtes et longues - professionnelles et non professionnelles – continues et initiales
- **Accompagner** : des projets, la participation citoyenne en milieu scolaire et non scolaire, auprès d'adultes, de groupes intergénérationnels, de groupe transition...
- **Campagnes/événements/concours**: festival – foire – salon – exposition – nuit & journée de xxx
- **Réseauter** : développer un maillage territorial et/ou thématique.

Les associations d'ErE, et les acteurs de l'ErE en général, peuvent exercer un ou plusieurs de ces modes d'action.

d. Balises de la stratégie

La stratégie d'ErE en Wallonie sera attentive aux balises suivantes :

- Assurer l'**égalité d'accès** à l'éducation relative à l'environnement pour tous, quelles que soient la condition sociale, l'origine et l'âge.
- Soutenir les **enseignants et éducateurs** en vue d'assurer un cursus ErE à tous les jeunes wallons
- Assurer une **diversité** des approches et des thématiques proposées en ErE DD
- Toucher toutes les sphères (d'influence) **des jeunes et des adultes** : école ; familles ; organisations jeunesse/loisirs/sports ; éducation permanente / action sociale ; la vie locale ; entreprises.
- Assurer une **cohérence** et une **complémentarité** des messages destinés à des publics différents.
- Assurer une cohérence entre les messages éducatifs et la **gestion environnementale** en renforçant la gestion environnementale des lieux éducatifs en conséquence.
- Veiller à une « **couverture** » de l'offre en ErE équilibrée sur le territoire wallon
- Faire des liens avec le volet éducatif de la **stratégie DD** de la Wallonie, ainsi qu'avec le cadre de l'ErE précisé par la **Fédération Wallonie Bruxelles**, « L'Education relative à l'Environnement et au Développement Durable dans le système éducatif en FWB, quelques portes d'entrées dans les référentiels inter-réseaux ».

Chaque association d'ErE contribuera à ces balises dans la mesure de ses moyens, de ses missions et de ses compétences. L'action coordonnée de l'ensemble des acteurs ErE veillera à tendre vers la réalisation de toutes ces balises.

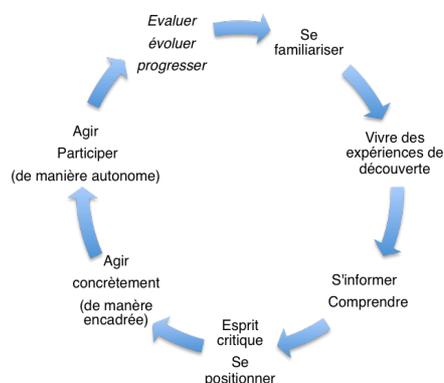
II. OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET MESURES POUR UNE STRATÉGIE

1. ORGANISER ET FAIRE CONNAÎTRE UNE OFFRE STRUCTURÉE ET LISIBLE

1.1. Structurer l'offre autour du Parcours ErE

1.1.1. Adopter des références et un langage communs sur les activités d'ErE :

- Le Parcours d'ErE comme un cadre de référence commun des **objectifs** visés en ErE
découvrir – comprendre – se positionner – agir/participer – évaluer...



- Une typologie commune des modes d'action de l'ErE :

animer – outiller – informer - former – accompagner - campagne/événements – réseauter-lobbyer

- Distinction de plusieurs niveaux d'intervention auprès des publics :

1^{er} niveau : contact direct via des animations, balades, stages, réponse à des demandes d'information
...

2^e niveau : contact indirect avec les publics finaux : formation d'enseignants / éducateurs, accompagnement de groupe pour la réalisation d'un projet..

3^e niveau : contribuer/animer au réseautage territorial pour développer ou soutenir des dynamiques ErE. Par exemple : un réseau d'acteurs ErE dans une zone ; activation de circuits courts à l'échelle d'un territoire / de plusieurs écoles ; développement communautaire à l'échelle d'un quartier en vue d'un projet environnement / DD / transition... ; travail institutionnel et politique de promotion ErE ;

1.1.2. Mettre en place un « tableau de bord »

Ce tableau de bord serait **géré par les administrations** compétentes, il permettrait de tenir à jour un état des lieux des activités ErE subventionnées et des activités menées par les associations ErE subventionnées, et d'analyser ces données.

Il serait alimenté, annuellement, par les rapports d'activités. Un canevas commun pour une sélection de données serait requis – tout en étant attentif à ne pas alourdir les charges administratives des associations et de l'administration. Au-delà de quelques indicateurs quantitatifs, l'évaluation de la stratégie ErE doit être articulée à des indicateurs qualitatifs.

Ces données porteraient sur les points structurant la stratégie, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, et permettrait d'évaluer son état d'avancement :

- **étapes** du Parcours ErE investies, par ex. : découverte – compréhension – action
- types d'**activités** ; information – outil pédagogique – animation – formation – accompagnement – campagne/événements – réseautage ;
- **publics** : scolaire – jeunes hors scolaire – famille – adultes – autres (voir niveau de précision sur tranches d'âge...) ;
- **thématiques** : air, alimentation durable, déchets, eau, environnement en G, AT, ... mobilité, DD, ... nature, biodiversité, ... énergie, ... ;
- **zones** géographiques (Provinces / communes).
- le taux de **couverture** de l'offre ErE

La synthèse des données annuelles (anonymes) serait publique, par exemple sous la forme d'une plateforme web, et permettrait notamment aux associations de se situer dans l'offre globale et de coordonner entre elles.

L'Etat des lieux de l'ErE (2016) met en évidence l'importance de la définition des indicateurs en fonction des informations attendues et des objectifs visés ; afin d'être le reflet le plus précisément possible de la réalité de terrain, la mise en place d'indicateurs doit être définie en concertation avec les associations, tant pour des questions pratiques que de fond.

Le traitement et l'analyse des données du tableau de bord pourraient viser un ou plusieurs des **objectifs** suivants :

- soutenir le **pilotage** de l'ErE, notamment en dialogue avec les acteurs associatifs concernés ;
- guider les **choix** de l'administration lors de l'affectation des subsides, en permettant d'évaluer les manques et les redondances, et d'orienter si nécessaire une régulation de l'offre (pour autant que des objectifs régionaux et des moyens pour y arriver soient clarifiés)
- consacrer (enfin) un chapitre sur l'ErE dans l'**Etat de l'Environnement wallon**
- inclure un chapitre sur l'ErE dans le **rapport annuel de la DGO3** ;
- rédiger un rapport d'**évaluation** à chaque fin de législature ;
- contribuer à la **communication** sur l'ErE en Wallonie.
- enfin, **clarifier le paysage de l'ErE** en dégageant, notamment, une catégorisation des associations qui contribuent à la stratégie ErE wallonne.

L'interprétation des données doit également être partagée avec les associations.

Selon les moyens, ce tableau de bord pourrait être élargi aux associations / initiatives subventionnées par d'autres PP wallons et encore, aux activités ErE menées en Wallonie, non subventionnées par les PP wallons.

1.2. Développer une communication régionale globale

- Développer une promotion régionale, générale, commune ; Adapter la communication selon les publics ; Assurer un équilibre entre une promotion propre à chaque association et une communication régionale en vue de : limiter les dépenses de chaque association – faciliter la compréhension de nos publics – éviter « trop d'informations » en particulier dans les écoles
- Tout en étant attentif aux limites des capacités de l'offre actuelle ...

1.2.1. Développer une communication régionale générale en ErE

- s'appuyant sur une présentation générale commune de l'ErE « simplifiée » (Parcours ErE et typologie)
- déclinée par publics selon ses spécificités : écoles – jeunesse - familles – adultes ...
- à l'utilisation, attrayante, sur des supports web/TIC/papier, une charte graphique... ; Ce qui nécessite impérativement la refonte des pages web ErE de la DGARNE !

1.2.2. Concevoir une communication régionale ciblée

Pour des campagnes et des projets ciblés et pour une thématique annuelle à l'honneur, veiller notamment à :

- Concevoir une campagne autour d'un tronc commun qui prend en compte le Parcours ErE et tous les publics éducatifs
- Impliquer les associations concernées lors de la conception, la réalisation et l'évaluation de la campagne
- Planifier et annoncer aux associations le choix des thématiques privilégiées deux ans à l'avance
- Organiser des appels à projets (p. Ex. sur des thématiques telles que déchets, eau...), qui s'inscriraient dans la Stratégie ErE et qui s'appuyeraient sur des moyens supplémentaires aux associations

1.2.3. Nommer un(e) Chargé(e) de communication pour l' ErE DD en Wallonie

Celui-ci/celle-ci assurerait la réalisation des objectifs cités en 1.2.1. et 1.2.2.

Selon moyens : nommer une personne au sein de la DGO3 ou désigner et financer un autre opérateur.

1.3. Favoriser la coopération entre les associations et l'articulation de l'offre

1.3.1. Poursuivre l'organisation de lieux d'échanges entre les associations ErE et y renforcer la dimension de coordination entre les associations.

Selon moyens supplémentaires : par exemple lors de rencontres(s) au niveau régional (via RIDée ou autre opérateur) et/ou au niveau « local » (via CRIE ou autres opérateurs) et/ou plate-forme web.

1.3.2. Initier ou renforcer des lieux de coordination multiacteurs en ErE à d'autres échelles, thématiques, territoriales, ...

Selon moyens supplémentaires : à un niveau local, réunir des acteurs éducatifs, institutionnels, socio-culturels... qui contribuent à l'ErE afin de s'informer, se coordonner, collaborer et renforcer l'ErE ; à un

niveau régional, réunir des acteurs ErE et des acteurs thématiques (institutionnels, experts associatifs...), afin d'articuler les mesures éducatives aux mesures de gestion environnementale.

2. RECONNAÎTRE LE SECTEUR ERÉ ET SOUTENIR SA PROFESSIONALISATION

2.1. Reconnaître et baliser un secteur ErE

2.1.1. Pérenniser le réseau des CRIE comme élément structurant des politiques d'ErE de la Wallonie.

Sur leur territoire, les CRIE ont pour missions de :

- Concevoir, dispenser et fournir une méthodologie de l'animation et du matériel didactique et de vulgarisation ;
- Organiser des animations et des activités de sensibilisation ;
- Organiser des stages ;
- Organiser des formations.

Par ailleurs les CRIE impulsent une dynamique dans le tissu associatif local transectoriel en permettant le développement d'activités par des partenariats.

2.1.2. Reconnaître la complémentarité et la créativité des autres associations ErE

Notamment, via le dispositif de reconnaissance dans le cadre du Décret associatif.

2.1.3. Dresser un organigramme de l'ErE en Wallonie

Cet organigramme dresserait le paysage de l'ErE en Wallonie et préciserait les contours et champs d'action des différents acteurs de l'ErE en Wallonie : institutionnel (institutions publiques – compétences visées et sources de financement) & acteurs de mise en œuvre (associations et autres organismes)

> voir projet en cours en [annexe 2](#).

Il serait complété et amélioré progressivement à l'aide du « tableau de bord » et d'une réflexion stratégique.

2.1.4. Créer un GT interdisciplinaire sur l'évaluation

Ce Groupe de travail serait composé de la DGARNE, de représentants des associations et de l'IWEPS.

Il définirait des critères pour la récolte des données du « tableau de bord l'ErE en Wallonie », il participerait à l'interprétation du Tableau de bord.

Il participerait à l'élaboration des critères d'évaluation du travail des associations pour l'administration.

Son travail et son avis seront soumis aux Ministres concernés.

2.2. Instaurer un cadre pour le secteur de l'ErE en Wallonie

2.2.1. Rédiger un Décret ErE et le faire approuver par le gouvernement wallon durant cette législature

Ce Décret ErE viserait la rédaction d'un chapitre ErE dans le code de l'Environnement et l'approbation d'une stratégie ErE par le gouvernement wallon dans les 12 premiers mois de chaque nouvelle législature. Une version 0 de la Stratégie serait incluse dans le Décret ErE et serait actualisée par chaque nouveau gouvernement (p.ex. thématiques prioritaires).

Idéalement, ce Décret ErE serait également adopté par l'Accord de Coopération en ErE DD et par le gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles.

La stratégie serait soumise à consultation publique, constituant ainsi une phase de sensibilisation.

2.2.2. Instaurer une structure de concertation inter-ministérielle de l'ErE en Wallonie

Rassembler les Ministres concernés (environnement, nature, DD, énergie, agriculture, mobilité...) via le Décret ErE, le cas échéant via un autre dispositif, avec pour mission d'adopter une stratégie régionale ErE commune, transversale, et d'assurer le pilotage de la stratégie ErE.

2.2.3. Instaurer un espace de dialogue « institutions-associations » en ErE

Cet espace assurerait un dialogue Ministre(s) – administrations – associations, au moins une fois par an. Il pourrait être issu de l'élargissement et du renforcement du CARC.

2.2.4. Instaurer un Conseil Supérieur en ErE

Il serait un lieu de consultation pour la définition de la politique ErE régionale et pour son évaluation.

Ce Conseil réunira les représentants des associations et aurait les missions suivantes :

- Proposer des axes prioritaires au Gouvernement dans le cadre de la stratégie ErE régionale
- Donner un avis sur le projet de Décret ErE et sur l'actualisation de la Stratégie ErE avant approbation par le Gouvernement
- Faire des rapports au Gouvernement sur le suivi de l'exécution de la Stratégie et les communiquer au Parlement
- Répondre aux demandes d'avis du Gouvernement sur les questions relatives au mandat du Conseil ainsi que transmettre des avis d'initiative
- Faire des propositions au gouvernement sur la reconnaissance ou le retrait de reconnaissance des associations actives dans le domaine en question
- Rédiger un rapport de leurs propres activités

Ce CS de l'ErE pourrait inviter ou inclure des représentants des acteurs éducatifs (enseignement, ONE, jeunesse...).

2.2.5. Consacrer un chapitre sur l'ErE dans l'Etat de l'Environnement wallon

Consacrer un chapitre sur l'ErE structuré sur base de la stratégie et alimenté par le futur tableau de bord (voir 1.1.2.) ainsi que des évaluations qualitative et prospective.

2.3. Stabiliser et renforcer le financement des associations ErE

2.3.1. Assurer des formules de financement stable garanti (subside pluriannuel, APE, indexation,...) aux associations ErE

- Assurer un subside pluriannuel de trois années (minimum) dans le cadre de la phase « financement » du décret associatif ou, le cas échéant, d'un autre dispositif.
- Organiser le paiement de la première tranche du subside, de 60% minimum, en janvier de l'année de l'exercice.
- Indexer les subsides en relation avec l'augmentation des coûts salariaux, soit de 1 à 3 %, selon les années.
- Dans la mesure des moyens disponibles, tout en assurant la stabilité des associations existantes, accueillir l'émergence de nouveaux projets associatifs d'ErE.
- Aider la stabilisation, voire le renforcement, de l'emploi dans les associations ErE par un soutien aux politiques « APE ».

2.3.2. Renforcer le rôle et le cadre de d'administration

En vue de garantir l'affectation et le contrôle des subsides et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie ErE.

2.3.3. Revoir le partage des missions en ErE DD avec les Intercommunales

Reconnaître les compétences du secteur ErE et confier aux associations ErE DD les activités d'ErE dédiées actuellement aux Intercommunales.

2.4. Renforcer la formation des acteurs professionnels et bénévoles en ErE

2.4.1. Développer des exigences en matière de formation lors de l'accès à l'emploi dans les associations subventionnées en ErE

Inclure l'expérience et le parcours des personnes.

2.4.2. Soutenir la formation continue et la formation de formateurs en ErE

- En dédiant des moyens à la formation continue au sein des organisations d'ErE
- Selon moyens financiers supplémentaires : en soutenant un organisme de formation pluraliste en ErE DD qui soit à même d'identifier l'offre existante et d'analyser les besoins, en relation avec l'avis du Conseil Supérieur de l'ErE.

2.4.3. S'appuyer sur les formations organisées dans le cadre de l'Education Permanente et de la Promotion Sociale, notamment.

Cette mesure vise à augmenter le nombre de personnes formées en ErE exerçant une fonction au sein des associations d'ErE et dans de nombreux autres contextes professionnels et bénévoles (tourisme, loisirs, secteurs social et socio-culturel, enseignement, formation, ...).

2.4.4. Financer et soutenir la création d'une formation ErE dans l'enseignement supérieur de type Bac ou Master

Selon moyens financiers et institutionnels : favoriser et soutenir la création d'un Bac et/ou d'un Master complémentaire en ErE DD et/ou un certificat interuniversitaire en ERE et/ou une spécialisation en ErE dans les Hautes Ecoles.

Ces formations intégreraient des dimensions pédagogiques et environnementales (au sens large), ainsi que les contenus et matières transversales inhérentes à l'ERE (conception de projet, évaluation de dispositifs, communication sociale, etc).

2.5. Développer la recherche en ErE

2.5.1. Renforcer la recherche en ErE

Soutenir et valoriser la collaboration des associations avec des universités, des centres de recherches et de formation ainsi que des recherches citoyennes...

Activer diverses interfaces telles que l'Observatoire de l'Enfance et de l'Aide à la Jeunesse, la Boutique des sciences...

2.5.2 Financer une Chaire universitaire d'ErE DD

Selon moyens financiers et institutionnels

3. FACILITER ET ENCOURAGER L'ERE À L'ÉCOLE

Il existe plus de 3000 établissements en Wallonie, plus de 80 000 enseignants, de l'ordre de 693000 élèves en CFWB, auxquels il faut ajouter 15000 élèves de la Communauté Germanophone. Avec un ratio légal de 20 à 24 élèves par classe et des maxima de 24 à 28 élèves, cela constituerait un minimum théorique de 25000 à 35000 classes.

3.1. S'appuyer sur une offre diversifiée et adaptée aux écoles

Défi : comment assurer un Parcours ErE aux élèves durant leur scolarité en cherchant à toucher le plus grand nombre d'écoles, en s'appuyant sur une base volontaire de la part de celles-ci et en respectant leur autonomie ?

A moyens constants, il n'est pas réaliste de vouloir proposer des animations et accompagnements de projets touchant l'ensemble des écoles en FWB et à différents moments de la scolarité de tous élèves.

Des stratégies complémentaires doivent être poursuivies et équilibrées en vue d'assurer un Parcours ErE auprès du plus grand nombre d'élèves possible par une offre diversifiée : animations de classes ; outils pédagogiques (notamment sur le web) ; formations continues et initiales des enseignants ; accompagnement et méthodologie de projets ; campagnes éducatives ; valorisation des jeunes ; rencontres/réseautage des enseignants et des associations ErE ; gestion environnementale ; accès à l'information ...

Cette offre ErE doit être mise en relation avec le Pacte d'Excellence de l'enseignement obligatoire, les référentiels des cours généraux, dont les nouveaux référentiels des cours de philosophie et de citoyenneté.

Une attention doit également être portée aux liens avec l'ErE dans les référentiels « métiers » des écoles techniques et professionnelles, de la Promotion sociale, des CEFA et des IFAPME (ces deux derniers étant sous la tutelle du gouvernement wallon).

Voir à cet égard, le point relatif à l'Accord de Coopération en ErE DD en 3.6.

3.2. Valoriser les élèves et leurs écoles

Selon moyens : remettre des brevets ou des soutiens concrets (bons pour des animations gratuites ou à prix réduits*, soutiens matériels, ...) lorsque des Parcours ErE ont été réalisés par des jeunes, des classes et/ou des écoles, à l'occasion d'événements et de rencontres rassemblant des jeunes.

* Sans que ne représente un coût pour l'association.

Valoriser et former les délégués de classe.

3.3. Favoriser les échanges et la mise en réseau du monde scolaire

Favoriser la mise en réseau des enseignants à l'occasion de temps de formation continue, d'événements (selon moyens) et via des plate-formes web.

3.4. Faciliter l'accès à l'ErE et assurer des coûts abordables

3.4.1. Réduire les coûts de déplacements

Développer des conventions avec les transports publics wallons de manière à assurer des coûts réduits pour le déplacement des écoles qui s'inscrivent dans un « Parcours ErE ». Favoriser des déplacements de proximité.

3.4.2. Favoriser l'adoption d'une tarification réduite des animations pour les écoles en milieu défavorisé.

Pour les écoles qui s'inscrivent dans un « Parcours ErE » et sans que cela soit à la charge des associations.

3.4.3. Faciliter l'accès à un espace vert et/ou un coin potager à proximité de l'école lorsque celle-ci n'en dispose pas

Moyens : via des accords avec les communes / avec les DG régionales...

3.4.4. Renforcer les synergies avec les agents DNF

Identifier dans chaque cantonnement un agent de contact pour favoriser un usage adapté des espaces naturels et forestiers comme cadres et supports de sorties « nature ».

3.4.5. Soutenir des projets pilotes en ErE dans les écoles

En privilégiant les écoles moins familières dans le domaine.

Notamment via les appels à projets auprès des associations (voir 3.1.)

3.6. Collaborer avec la Fédération Wallonie Bruxelles

3.6.1. Poursuivre et investir les engagements au sein de l'Accord de coopération et des Assises de l'ErE DD, visant à reconnaître, inscrire et légitimer l'ErE à l'école et dans la formation continue des enseignants

3.6.2. Poursuivre et renforcer le travail institutionnel visant à intégrer l'ErE DD dans la formation initiale des enseignants et notamment dans le cadre de la réforme en cours.

3.7. Favoriser la gestion environnementale dans les écoles et les centres d'ErE

Mener une politique de gestion environnementale dans les écoles et les centres d'ErE (les CRIE gérés par la Wallonie et les CDPA par la FWB) qui vise à :

- *mettre en cohérence l'école / le centre ErE avec les messages d'ErE ;*
- *réduire l'impact des écoles / centres d'ErE en matière d'environnement ;*
- *soutenir leur mise en conformité avec les normes environnementales ;*
- *favoriser des économies financières ;*
- *susciter la participation de toute la communauté scolaire et en particulier des jeunes, dans les écoles mais également dans les centres d'ErE*

3.7.1. Renforcer les engagements en matière de gestion environnementale dans le cadre de l'Accord de Coopération en ErE DD

Investir l'Accord de Coopération en ErE DD ainsi que le GTT Assises ErE DD en vue de soutenir :

- le développement de plans environnementaux dans les établissements scolaires
- la mise à disposition de facilitateurs pour le suivi de ceux-ci ;
- la rédaction de cahiers de charges écologiques (types) ;
- le regroupement d'écoles pour des achats groupés ;
- le respect de l'interdiction des actions publicitaires dans les écoles qui sont en contradiction avec une consommation durable...

3.7.2. Viser une combinaison des mesures d'amélioration techniques des bâtiments scolaires et des centres d'ErE avec des démarches pédagogiques.

Notamment en matière d'énergie.

3.7.3. Développer des outils méthodologiques pour la gestion et le pilotage des plans environnementaux

Pour les établissements scolaires et les Pouvoirs organisateurs volontaires, ainsi que les centres d'ErE, développer des outils méthodologiques d'analyse, de planification, d'évaluation pour gérer des projets et piloter les politiques et plans d'actions environnementaux des écoles.

3.7.4. Faciliter l'accès à des filières alimentaires « durables » et à l'eau potable

Pour les écoles volontaires et les centres d'ErE :

- favoriser et soutenir l'organisation des filières alimentaires locales, respectueuses de l'environnement, santé adaptées aux écoles ;

- promouvoir et faciliter l'accès à l'eau potable en alternative aux distributeurs de boissons ...

3.7.5. Encourager la gestion et la réduction des déchets

Prendre différentes mesures telles que : matériel de tri homogène en Wallonie ; filières et/ou équipement pour les déchets organiques ; accès gratuit/adapté aux parcs à conteneurs ; gratuité/facilité de l'évacuation des déchets dangereux ; aide pour limiter le gaspillage alimentaire ; promouvoir le compostage et la réalisation de potagers à l'école ...

3.7.6. Promouvoir des pratiques sans pesticides

Promouvoir et soutenir la mise en œuvre du Décret Pesticides dans les écoles.

4. TOUCHER LES JEUNES HORS DE L'ÉCOLE

Objectif général : sensibiliser les jeunes à la qualité du cadre de vie, à l'écogestion et au enjeux environnementaux dans leurs différents milieux de vie (autres que l'école).

4.1. Augmenter l'accès des enfants issus de familles en situation de précarité à des activités d'ErE

4.1.1. Favoriser l'adoption d'une tarification réduite pour ces enfants, voir leur réserver des places gratuites dans toutes les activités

Moyens : sans que cela soit à la charge des associations, par exemple via des chèques article 27.
Evaluer la mise en œuvre de ces dispositifs.

4.1.2. Stimuler les partenariats entre les associations d'ErE et les services de l'aide sociale et de l'aide à la jeunesse co-crée des activités à proposer à ces publics

4.1.3. Soutenir les projets de luttés contre les différentes formes de précarités environnementales qui affectent les familles (énergétiques, hydrique, mobilité, nature, ...)

4.2. Renforcer les activités de sensibilisation à la nature, à l'environnement et à l'éco gestion auprès des organisations de jeunesse

Les mesures suivantes visent les activités des mouvements et services de jeunesse, ainsi que les Centres et Maisons de jeunes.

4.2.1. Inciter la création de formations à l'ErE et à l'écogestion pour les cadres et les animateurs

Par l'octroi de subsides spécifiques supplémentaires et/ou par l'offre du soutien d'acteurs d'ErE.

4.2.2. Favoriser les partenariats entre acteurs d'ErE et acteurs de la jeunesse

En vue de créer des activités, des supports d'animation, des campagnes, stimulant la sensibilisation des animés à l'environnement.

4.2.3. Initier une campagne valorisant les projets ErE DD initiés par les jeunes dans le cadre de leurs organisations

4.3. Doter les organismes accueillant des jeunes de locaux et d'infrastructures porteuses pour une sensibilisation aux enjeux environnementaux

Tout en assurant prioritairement une gestion environnementale cohérente des centres d'ErE (voir 3.7.), veiller à rencontrer les mesures suivantes.

4.3.1. Améliorer la performance environnementale des locaux des Organisations de Jeunesse (OJ) et des Centres de Jeunes (CJ)

Moyens :

- adjoindre aux subsides de la FWB destinés à la mise en conformité des OJ et des CJ un subside régional spécifique visant à améliorer la performance environnementale
- et/ou entreprendre une discussion avec la FWB pour que ce type de dépenses soit intégrés à sa circulaire « infra »

4.3.2. Stimuler l'installation de dispositifs (isolation, récupération d'eau, lagunage, biodiversité, ...) dans les locaux des OJ, des CJ et des services de l'aide à la jeunesse

Moyen : via des appels à projets

4.3.3. Renforcer les synergies avec les agents DNF pour un usage respectueux des espaces naturels et des forêts

Identifier dans chaque cantonnement un agent de contact, et les « Messieurs Camp » de manière à accompagner les camps vers l'adoption de modalités de gestion éco-responsables et stimuler un usage adapté des espaces naturels et forestiers comme cadres et supports d'animation.

5 . TOUCHER LES FAMILLES ET LES ADULTES

Travailler avec le secteur socio-culturel en vue d'augmenter la part de l'ErE dans leurs activités, renforcer l'ancrage local et toucher des publics adultes et familiaux peu sensibilisés à priori.

5.1. Dynamiser une culture d'ErE sur le territoire wallon

5.1.1. Soutenir des dynamiques locales telles que des initiatives de transition et favoriser pour ce faire des partenariats avec des acteurs socio-culturels locaux.

Notamment dans le cadre du nouveau Décret « Centres culturels ».

5.1.2. Favoriser la collaboration avec les bibliothèques et les Médiathèques pour augmenter l'accès aux outils et documentation en ErE et l'organisation d'animations autour de l'ErE

Notamment dans le cadre du nouveau décret « bibliothèque » de la FWB visant l'animation des publics.

5.2. Encourager une politique de gestion environnementale cohérente sur les lieux culturels, sportifs et publics en Wallonie

Tout en assurant prioritairement une gestion environnementale cohérente des centres d'ErE (voir 3.7.), veiller à rencontrer cette mesure.

Mener une politique de gestion environnementale sur le territoire wallon veillant à :

- mettre en cohérente les lieux fréquentés par les jeunes, les familles et les adultes avec les messages d'ErE ;
- réduire l'impact des lieux publics en matière d'environnement ;
- soutenir leur mise en conformité avec les normes environnementales ;
- favoriser des économies financières ;
- susciter la participation de toute la population ;
- réduire l'impact des publicités visant à une consommation non durable dans l'espace public.

6. DÉVELOPPER DES RELATIONS AUX ENTREPRISES

- Inventorier les besoins du monde de l'entreprise en matière d'ErE.
- Développer des projets pilotes avec quelques entreprises et évaluer les processus et les résultats en vue de générer de nouveaux services en ErE.

Contact : Réseau IDée asbl
Joelle.vandenberg@reseau-idee.be